



Litige de propriété sur une cave

Par **older**, le **25/02/2020** à **11:02**

Bonjour,

en septembre 2013 j'ai acheté devant notaire une cave à un copropriétaire.

Je n'ai donc aucune raison de douter de ma propriété sur ce bien, mais la copropriété déclare désormais que cette cave lui appartient et qu'elle a été usurpée.

J'ai pourtant payé depuis 2013 les frais relatifs à ce bien et à ma connaissance l'ancien propriétaire aussi.

Je ne comprends donc pas ce revirement.

Que puis-je faire ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **25/02/2020** à **11:09**

Bonjour,

La cave doit bien comporter un numéro de lot avec des tantièmes, ce numéro doit être repris dans le règlement de copropriété, donc si tout correspond, c'est à celui ou à celle qui déclare qu'il y a eu usurpation, de prouver que cette cave lui appartient.

Un conseil : si la porte de cette cave ferme par une serrure, changez la serrure ou son baillet et ajoutez, si nécessaire, une autre serrure. Si elle ne ferme que par un cadenas, changez le cadenas par une serrure et ajoutez une deuxième serrure.

Par **wolfram2**, le **25/02/2020** à **11:41**

Bonjour

Assurez-vous de vérifier sur votre titre de propriété si le notaire a fait publier la vente au service de la publicité foncière.

A défaut, votre achat n'est pas opposable aux tiers (à vérifier).

Cordialement. wolfram